



MAIRIE DE VENELLES

BUDGETS PRIMITIFS 2025



Le budget principal de la commune

La reprise anticipée des résultats permet d'intégrer au BP 2025 les résultats de clôture 2024 avant le vote du compte financier unique prévu au prochain conseil municipal en juin 2025 .

A la clôture 2024 le résultat de fonctionnement d'un montant de **5 085 825,48 €** est affecté au budget 2025 comme suit :

Dotation de réserves (R 1068) à la section d'investissement : 806 070,91€

Report à nouveau (R 002) à la section de fonctionnement : 4 279 754,57 €

Le résultat d'investissement à la clôture 2024 d'un montant de **-1 319 348,10 €** est repris au budget primitif 2025 en déficit d'investissement reporté (D001).

Les restes à réaliser en investissement d'un montant de 1 251 550,49 € en dépenses et de 1 764 827,68 € en recettes sont reportés sur le budget primitif 2025.



Dépenses de fonctionnement

Intitulé	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Variation
011 Charges à caractère général	3 308 835,00 €	3 114 148,00 €	-5,88%
012 Charges de personnel et assimilés	6 308 883,44 €	6 527 964,07 €	3,47%
014 Atténuation de produits	264 400,00 €	277 000,00 €	4,77%
023 Virement à la section d'investissement	4 399 940,76 €	4 422 044,50 €	0,50%
042 Opérations d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	-16,67%
65 Charges de gestion courante	1 013 353,00 €	955 257,00 €	-5,73%
66 Charges financières	81 982,00 €	60 000,00 €	-26,81%
67 Charges exceptionnelles	15 000,00 €	10 000,00 €	-33,33%
68 Dotations aux provisions	18 500,00 €	10 000,00 €	-45,95%
Dépenses de fonctionnement	16 610 894,20 €	16 376 413,57 €	-1,41%



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles :

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) de 3 114 148 € baissent de plus de 5% par rapport à 2024 . Elles tiennent compte des efforts des différents services et d'une baisse du coût de l'électricité.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) de 6 527 964,07 € augmentent de 3,4% du fait essentiellement des facteurs externes s'imposant à la commune :

- ✓ Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (échelons, grades et promotions internes),
- ✓ La participation financière aux risques prévoyance et santé (prévoyance : revalorisation de la participation de 7 à 10 € et instauration d'une participation pour le volet santé à hauteur de 20 €)
- ✓ Mais surtout l'augmentation du taux de cotisation CNRACL. Le taux de cotisation passe à 34,36 % en 2025, contre 31,65 % en 2024 soit + 8.6%. Il doit augmenter progressivement les années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028 soit un total de + 38 % en 4 ans.



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles :

Les atténuations de produits (chapitre 014) de 277 000 €

- ✓ Le prélèvement SRU sera de 222 000 €
- ✓ Sur ce chapitre la part « prélèvement » du FPIC de 55 000 € augmente du fait de la perte pour la Métropole de son éligibilité à ce dispositif.

Les charges de gestion courte (chapitre 65) de 955 257 € comprennent :

- ✓ La subvention d'équilibre versée au CCAS qui baisse sur le BP 2025 par rapport à 2024 car le CCAS a dégagé en 2024 un excédent de fonctionnement et maîtrise ses dépenses de fonctionnement en 2025. Cette subvention est de 455 795 € en 2025 (500 000 € en 2024).
- ✓ Le montant des subventions versées aux associations reste stable.



Dépenses de fonctionnement

Les charges financières (chapitre 66) de 60 000 € correspondent aux intérêts de la dette.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) de 10 000 € permettent de couvrir des remboursements ou annulations de titres à la demande du service de gestion comptable.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) de 10 000 € permettent de couvrir le risque de non recouvrement de certains titres de recettes une fois que le comptable public a effectué toutes les poursuites ou de faire des provisions pour risques liés à des contentieux .

Les dépenses d'ordre :

Il s'agit du chapitre 042 en dépenses d'un montant de 1 000 000 € pour les dotations aux amortissements. Pour rappel les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 du fait du passage en M57 sont amortis prorata temporis.

On retrouvera cette somme en recettes d'investissement au chapitre 040.



Recettes de fonctionnement

Intitulé	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Variation
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 221 926,76 €	4 279 754,57 €	1,37%
013 Atténuation de charges	48 400,00 €	48 000,00 €	-0,83%
042 Opération d'ordre entre sections	100 000,00 €	80 000,00 €	-20,00%
70 Produits des services et du domaine	632 618,00 €	728 509,00 €	15,16%
73 Impôts et taxes	2 043 758,00 €	2 058 471,00 €	0,72%
731 Fiscalité locale	8 151 664,00 €	8 197 228,00 €	0,56%
74 Dotations subventions participations	802 018,44 €	803 533,00 €	0,19%
75 Autres produits de gestion courante	572 109,00 €	155 037,00 €	-72,90%
76 Produits financiers	37 400,00 €	23 881,00 €	-36,15%
78 Reprises,provisions	1 000,00 €	2 000,00 €	100,00%
Recettes de fonctionnement	16 610 894,20 €	16 376 413,57 €	-1,41%



Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement :

Les atténuations de charges (chapitre 013) de 48 000 € correspondent au remboursement de personnel en maladie. Elles sont estimées avec prudence mais il est difficile de les anticiper.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à **728 509 €**

En 2025 ce chapitre augmente du fait essentiellement de la valorisation du patrimoine communal. Il comprend également les remboursements par le CCAS à la commune (refacturation de certaines charges et agent mis à disposition par la commune au CCAS).

Les ressources issues de la Métropole (73) : 2 058 471 €

L'Attribution de Compensation est de **1 821 949 €** en 2025 comme en 2024.

Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : **62 620 €**. La Dotation de solidarité communautaire s'élèvera en 2025 à un montant de **173 902 €** (116 809 € en 2024).



Recettes de fonctionnement

La fiscalité locale (731) : 8 197 228 €

Les taux communaux des taxes ne sont pas modifiés en 2025.

La hausse des ressources issues de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire et donc due à la revalorisation des bases .

Les bases de foncier bâti et non bâti sont revalorisées chaque année par les services de l'Etat en fonction de l'inflation (+ 1,7% en 2024).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) de 803 533 €

En 2025 la Dotation Globale de Fonctionnement devrait rester stable par rapport à 2024. Ce chapitre comprend également les participations CAF pour la nouvelle CTG et le RPE mais également les subventions de fonctionnement diverses perçues de nos partenaires.



Recettes de fonctionnement

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) de **155 037 €** concernent les loyers de la gendarmerie (123 217 €) mais aussi les recettes liées aux concessions dans les cimetières et remboursements divers.

Les produits financiers (chapitre 76) d'un montant de **23 881 €** issus du placement sur des comptes de dépôts à terme de 1 Million d'euros de trésorerie effectué en octobre 2024 pour 6 mois (23 592 € d'intérêts) et également de la dette récupérable auprès de la Métropole dans la cadre des transferts de compétences (289 € d'intérêts).

Les reprises et provisions (chapitre 78) **2 000 €** sont prévus si demandées par le service de gestion comptable .

Les recettes d'ordre :

Il s'agit en recettes de fonctionnement au chapitre 042 de crédits d'un montant de **80 000 €** pour amortir les subventions. Les crédits sont également inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 040.



Dépenses d'investissement

Intitulé	Crédits ouverts 2024	BP 2025 (avec les RAR 2024)	Variation
001- Solde exécution section investissement	421 100,54 €	1 319 348,10 €	213%
040 Opération d'ordre entre section	100 000,00	80 000,00 €	-20%
041- Opérations patrimoniales	550 000,00 €	2 000 000,00 €	264%
16- Emprunts et dettes assimilées	583 373,00 €	555 500,00 €	-5%
20- Immobilisations incorporelles	676 765,94	419 007,04 €	-38%
204- Subventions d'équipement	445 498,00	333 145,00 €	-25%
21- Immobilisations corporelles	1 662 488,96 €	661 817,83 €	-60%
23- Immobilisations en cours	36 148,20 €	78 029,51 €	116%
Autorisations de Programme	7 326 589,20 €	7 772 016,12 €	6%
45- Opération sous mandat	4 132 400,88 €	1 923 982,01 €	-53%
Dépenses d'investissement	15 934 364,72 €	15 142 845,61 €	-5%

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250403-DM2025_0043-BF
Date de réception préfecture : 03/04/2025



Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

Le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (chapitre 16) : 555 500 €.

Les crédits affectés aux immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 419 007,04 €
qui se répartissent entre les études et les logiciels informatiques.

Les subventions d'équipement (chapitre 204) de 333 145 € comprennent la subvention foncière pour l'opération Verdon (300 000€) mais aussi les subventions d'équipement pour les associations (13 145€) et les subventions aux particuliers liées au dispositif « opérations façades» (20 000€)

Les crédits affectés aux immobilisations corporelles (chapitre 21) de 661 817,83 €
comprennent tous les équipements matériels.

Au chapitre 23 des crédits sont prévus hors opérations pour des petits travaux comme par exemple au cimetière.



Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

Les différentes opérations liées aux Autorisations de programme pour un montant de 7,7 Millions d' € selon le détail ci-dessous :

Intitulé	Crédits ouverts 2024	BP 2025
2015002 Pole culturel	181 884,20 €	146 966,12 €
2016001 Parc des sports	373 000,00 €	976 000,00 €
2016002 Voirie	2 886 077,00 €	2 932 710,00 €
2016003 Bâtiments	480 000,00 €	204 000,00 €
2021001 Bégude	50 000,00 €	50 000,00 €
2023001 Eclairage Led	566 760,00 €	632 212,00 €
2023002 Gendarmerie	1 160 000,00 €	700 000,00 €
2024001 Rénovation énergétique	276 000,00 €	375 000,00 €
2024002 Renaturation cours école	50 000,00 €	104 260,00 €
2024003 Vauclare	1 302 868,00 €	1 650 868,00 €
Dépenses d'investissement	7 326 589,20 €	7 772 016,12 €



Dépenses d'investissement

Les opérations sous mandats, comptes 45, d'un montant total de 1 923 982,01 € font l'objet de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) de la Métropole ou d'autres partenaires comme la Régie des Eaux du pays d'Aix à la commune.

Les crédits inscrits en dépenses le sont aussi en recettes selon la temporalité de l'avancement des travaux et des acomptes ou remboursements des dépenses par le tiers.

Les dépenses d'ordre :

Elles sont le pendant des dépenses d'ordre inscrites à la section de fonctionnement pour les reprises de subventions .



Recettes d'investissement

Intitulé	Crédits ouverts 2024	BP 2025 (avec les RAR)	Variation
021- Virement de la section de fonctionnement	4 399 940,76 €	4 422 044,50 €	1%
040- Opérations d'ordre	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	-17%
041- Opérations patrimoniales	550 000,00 €	2 000 000,00 €	264%
10- Dotations fonds divers et réserves	1 130 000,00 €	1 296 070,91 €	15%
13- Subventions investissement	4 393 895,00 €	4 165 083,63 €	-5%
16-Emprunt	849 741,00 €	0,00 €	-100%
27-Autres immobilisations financières	21 058,00 €	12 254,00 €	-42%
45- Opération sous mandat	3 389 729,96 €	2 247 392,57 €	-34%
Recettes d'investissement	15 934 364,72 €	15 142 845,61 €	-5%



Recettes d'investissement

Le programme d'investissement est financé par l'autofinancement mais aussi par :

- **Le FCTVA (chapitre 10)** qui correspond au remboursement de la TVA des équipements réalisés en N-1: **380 000 €.**
- **La taxe d'aménagement (chapitre 10)** reversée à la commune par la Métropole : **110 000 €.**
- **Les subventions (chapitre 13) accordées** par le Département, la Métropole, la Région et l'État : **4 165 083,63 €.**



Le budget annexe de production d'énergie

Ce budget concerne les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs sites :

- Halle des Sports Nelson Mandela au parc des sports.
- Salle polyvalente au parc des sports.
- Hôtel de Ville.
- Arbre solaire sur la place des Logis.
- Ombrières photovoltaïques du parc des sports.

La production d'énergie solaire relève d'une activité industrielle et commerciale individualisée dans un budget annexe de nomenclature M41 assujetti à la TVA avec un amortissement des installations.



Résultats 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE PREVISIONNEL 2024 - BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		91 502,53		20 452,32		111 954,85
Opérations de l'exercice	189 392,09	210 622,14	31 229,89	67 856,86	220 621,98	278 479,00
TOTAUX	189 392,09	302 124,67	31 229,89	88 309,18	220 621,98	390 433,85
Résultats de clôture		112 732,58		57 079,29		169 811,87
Restes à réaliser	3 795,00	3 199,02			3 795,00	3 199,02
TOTAUX CUMULES	193 187,09	305 323,69		88 309,18	224 416,98	3 199,02
RESULTATS DEFINITIFS		112 136,60		88 309,18		200 445,78

résultat de fonctionnement de l'exercice = **36 626,97 €**

résultat d'investissement de l'exercice = **21 230,05 €**

résultat fonctionnement et investissement de l'exercice = **57 857,02 €**



Le budget annexe de production d'énergie 2025

SECTION D'EXPLOITATION					
	DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 011	Charges à caractère général	20 000,00 €		Chapitre 70	Vente électricité
Sous total	20 000,00 €			Sous total	70 000,00 €
Chapitre 042	Amortissements	26 000,00 €		Chapitre 002	Résultat exercice antérieur
Chapitre 023	Virement à l'investissement	81 079,29 €			
Total	127 079,29 €			Total	127 079,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 20	Etudes	20 000,00 €			
Chapitre 21	Installations	72 010,89 €		Chapitre 13	Subventions
Chapitre 23	Travaux	262 000,00 €		Chapitre 10	Dotation de réserve
Sous total	354 010,89 €			Sous total	134 199,02 €
				Chapitre 001	Résultat exercice antérieur
				Chapitre 042	Amortissement installations
				Chapitre 021	Virement d'exploitation
Total	354 010,89 €			Total	354 010,89 €

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250403-DM2025_0043-BF
Date de réception préfecture : 03/04/2025



Le budget annexe de production d'énergie

En fonctionnement : le budget est équilibré à 127 079,29 €

En dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) d'un montant de **20 000€** comprennent les éventuels frais de maintenance, de réparation et d'entretien des différentes installations.

L'autre poste de dépense important concerne les dotations aux amortissements (chapitre 042) d'un montant de **26 000 €** qu'on retrouve en recette d'investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est fixé à **81 079,29 €** pour équilibrer le budget.

En recettes :

La vente de l'électricité de 70 000 € (chapitre 70) et la reprise du résultat de l'exercice antérieur (chapitre 002) pour 57 079,29 € .

En investissement: le budget est équilibré à 354 010,89 € pour d'éventuels remplacements de panneaux mais surtout pour les travaux d'installation de panneaux sur le toit du pôle culturel. La reprise des résultats 2024 et les restes à réaliser sont également inscrits au BP 2025 .



CONCLUSION

En 2024, la commune a dégagé un taux d'épargne brut supérieur à 10%, diminué son encours de dette et maintenu ses taux d'impositions.

Elle a conservé un niveau d'investissement élevé tout en gardant un haut niveau de service public.

En 2025 les charges de gestion courante vont diminuer, les taux d'imposition resteront inchangés et les investissements se poursuivront avec un effort marqué sur la voirie, la rénovation énergétique et les équipements sportifs.